

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 5 mars 2021  
N° de dossier.: 115805.00218/10887

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
aturmel@fasken.com

## PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de paiement de frais de la FCEI  
DÉTERMINATION PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU TAUX  
D'INDEXATION DU TARIF L EN VERTU DE L'ARTICLE 22.0.1.1 DE  
LA LOI SUR HYDRO-QUÉBEC APPLICABLE AU 1ER AVRIL 2021  
Dossier : R-4134-2020**

Chère consœur,

La FCEI demande le remboursement de ses frais tels que déposés au dossier mentionné en objet.

Vous trouverez donc ci-joint les documents suivants :

- le formulaire de demande de paiement de frais de la FCEI;
- la facture # 1559501 de Fasken Martineau DuMoulin; et
- la facture # 001186 d'Antoine Gosselin consultant inc.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/ld

p. j.

